

LE COMITÉ PARITAIRE D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT PÉTROLIER DU QUÉBEC

Terrebonne, le 21 décembre 2022

OBJET : Avis aux employeurs : Informations nécessaires pour compléter les feuillets fiscaux 2022 des employés.

Relevé 1 (Provincial)					
Case D	Régime de retraite	Montant payé par l'employé au régime de retraite	Mécanicien A	1,50 \$	
			Mécanicien B	1,50 \$	
			Mécanicien C	1,38 \$	
			Manoeuvre + 4000h	1,34 \$	
			Manoeuvre - 4000h	1,32 \$	
Case P et J (et inclus à la Case A)	Assurance collective	Avantage imposable; Montant payé par l'employeur pour l'assurance collective, par mois assurés		moins de 65 ans	65 ans et plus
			1er janvier 2022 au 31 mai 2022	159,53 \$	142,92 \$
			1er juin 2022 au 31 décembre 2022	148,83 \$	133,11 \$
Case F	Prélèvements et frais d'administration	Inclure le prélèvement versé au CPIEPQ par l'employé	0.50% du salaire		
		Cotisations syndicales	Ajouter s'il y a lieu les cotisations syndicales		

T-4 (Fédéral)					
Case 20	Régime de retraite	Contribution de l'employé au régime de retraite	Mécanicien A	1,50 \$	
			Mécanicien B	1,50 \$	
			Mécanicien C	1,38 \$	
			Manoeuvre + 4000h	1,34 \$	
			Manoeuvre - 4000h	1,32 \$	
Case 50	Numéro d'enregistrement	Inscrire le numéro d'enregistrement	1020205		
Case 52	Facteur d'équivalence	Contribution de l'employé et de l'employeur au régime de retraite	Mécanicien A	3,00 \$	
			Mécanicien B	3,00 \$	
			Mécanicien C	2,76 \$	
			Manoeuvre + 4000h	2,68 \$	
			Manoeuvre - 4000h	2,64 \$	
Case 44	Prélèvements et cotisation syndicale	Inclure le prélèvement versé au CPIEPQ par l'employé	0.50% du salaire		
Case 85		Avantage imposable; Montant payé par l'employé pour l'assurance collective, par mois assurés		moins de 65 ans	65 ans et plus
			1er janvier 2022 au 31 mai 2022	131,17 \$	147,78 \$
			1er juin 2022 au 31 décembre 2022	115,71 \$	131,43 \$
		Cotisations syndicales	Ajouter s'il y a lieu les cotisations syndicales		

Veuillez également remettre à vos employés le mémo ci-joint, en provenance de Robin Veilleux Assurances et rentes collectives, afin que ceux-ci puissent déduire les portions admissibles autant au provincial qu'au fédéral.

LE COMITÉ PARITAIRE D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT PÉTROLIER DU QUÉBEC

N.B. Les relevés 22 seront quant à eux envoyés par le CPIEPQ avant la fin du mois de février 2023.

Je vous remercie de votre collaboration. Nous sommes disponibles afin de répondre à toute interrogation à ce sujet.

Patricia Lehoux
Directrice générale